

Vaccination: les personnes avec des troubles psychiatriques doivent-elles être prioritaires?

Laure Dasinieres

Alors que la vaccination contre le Covid-19 progresse en Suisse et ce plus rapidement que ses voisins européens, se pose la question de la priorisation des personnes souffrants de troubles psychiatriques sévères, en-dehors des lieux de vaccination prioritaire comme les EMS. Entre urgence et crainte de la stigmatisation, la question fait débat.

Pourquoi on vous en parle. Dans une [lettre ouverte](#) parue le 17 février dans The Lancet Psychiatry, un groupe de quinze chercheurs et psychiatres européens font le constat que les patients psychiatriques sont les grands oubliés des campagnes de vaccination, à l'exception de quelques pays (Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni). Ces pays reconnaissent en effet les maladies psychiatriques graves comme une condition médicale à haut risque éligible pour une vaccination précoce. Ce n'est pas le cas à ce jour de la Suisse.

Des patients vulnérables. Les patients souffrant de troubles psychiatriques ont été largement malmenés par la crise sanitaire, avec notamment un risque de décompensation majeur après la suspension des soins en ambulatoire en mars-avril 2020. Ils comptent également parmi les personnes les plus à risque de développer un Covid grave.

La Pre Marion Leboyer, responsable du pôle de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital universitaire Henri-Mondor (près de Paris) et présidente de la fondation de recherche en psychiatrie Fondamentale, a co-signé la lettre ouverte. Elle explique:

«Sur le plan international, nous savons désormais qu'il y a une prévalence légèrement plus importante du Covid-19 chez les patients souffrant de troubles psychiatriques. De plus, plusieurs études internationales pointent du doigt le fait que lorsque des patients souffrant de troubles psychiatriques sévères attrapent le Covid, ils sont deux fois plus à risque de souffrir d'une forme grave. Il y a ainsi un risque de mortalité plus rapide et plus important au sein de cette population. Alors même que la schizophrénie est le second facteur de risque de décès après l'âge, ces patients sont les grands oubliés des politiques de priorisation de la vaccination.»

Interrogée par Heidi.news, la Dre Fulvia Rota, psychiatre à Zurich et présidente de la société suisse de psychiatrie et psychothérapie SSPP (qui ne figure pas parmi les signataires) abonde dans ce sens. Elle déplore une moins bonne prise en charge médicale des patients psychiatriques:

«Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ne sont généralement pas prioritaires pour la vaccination, même s'il a été démontré qu'elles courent le risque que leurs affections physiques soient moins bien traitées parce que le psychisme est prématurément considéré comme la cause. Leurs plaintes sont moins bien écoutées. Il semble exister un biais qui conduit à mettre toutes les plaintes sur le dos de la pathologie mentale et à oublier qu'ils peuvent aussi souffrir de pathologies physiques. Aujourd'hui, patients et psychiatres dépendent de la bonne volonté des cantons, chacun gérant différemment la hiérarchisation des vaccinations.»

Facteurs de risque. À une échelle internationale, différentes études mettent en avant une corrélation entre pathologies psychiatriques et infection au Covid-19. Une [étude](#) publiée dans The Lancet Psychiatry le 1er février 2021 note ainsi qu'un diagnostic psychiatrique dans l'année précédente est associé à une incidence plus élevée de diagnostic de Covid-19. Ce risque est indépendant des facteurs de risque connus pour la santé physique du Covid-19. Cependant, les auteurs ne peuvent exclure une éventuelle confusion résiduelle due à des facteurs socio-économiques.

Si l'on sait que certaines maladies chroniques telles que le syndrome métabolique sont des comorbidités des maladies psychiatriques, selon le Pre Marion Leboyer, le simple fait de souffrir de schizophrénie, de troubles de l'humeur ou de troubles bipolaires suffit à constituer un facteur de risque de développer un Covid sévère. Elle avance une hypothèse:

«Pour des raisons liées à leur terrain biologique et en particulier immunitaire, les personnes souffrant de troubles psychiatriques sont plus à risque. Les pathologies psychiatriques sont des pathologies immuno-inflammatoires. Ce n'est pas étonnant que les patients aient une réponse plus grave à l'infection au Sars-CoV-2. Toutefois, nous ne connaissons pas le mécanisme exact et nous avons besoin de faire des recherches pour le comprendre.»

La Dre Fulvia Rota est catégorique: prioriser les patients psychiatriques en-dehors des institutions est un véritable enjeu, non seulement pour les protéger mais aussi pour protéger les soignants:

«Du point de vue des soignants, il serait également bénéfique que les personnes en traitement psychiatrique fassent partie des patients à haut risque pour recevoir une vaccination le plus tôt possible. Les soignants des hôpitaux psychiatriques de soins aigus sont particulièrement exposés, car les personnes souffrant d'une maladie mentale aiguë ne sont pas toujours en mesure de contrôler leur comportement et de respecter les règles d'hygiène et de distance. C'est pourquoi la question de la vaccination se pose donc non seulement pour tous les patients psychiatriques, mais aussi pour les psychiatres eux-mêmes, qui ont d'ailleurs tendance à avoir une moyenne d'âge plus élevée que les médecins des autres spécialités.»

Au risque de la stigmatisation. Un enjeu général en psychiatrie est de lutter contre la stigmatisation des patients, la psychophobie. Cela peut amener certains professionnels à rejeter le fait que la maladie psychiatrique puisse à elle seule représenter un critère pour être prioritaire dans la stratégie de vaccination contre le Covid-19.

À la Fondation de Nant, institution privée reconnue d'intérêt public, chargée par l'Etat d'organiser et dispenser les soins psychiatriques dans la région de l'Est vaudois, la doctrine est claire. Lysander Jessenberger, responsable de la communication:

«Nous avons quelques patients que nous avons encouragés à se faire vacciner parce que, pour eux, le respect des mesures barrières est difficile. Mais nous nous basons sur les critères d'âge et les comorbidités comme pour la population générale, et non sur le statut de patient psychiatrique. Le fait de souffrir d'un trouble psychique ne représente aucunement en soi un facteur de risque pour le Covid-19. Nous estimons, en effet, qu'il est fondamental de considérer les patients atteints de troubles psychiatriques comme n'importe quel autre citoyen par rapport à la vaccination contre le Covid-19.»

Il s'agirait ainsi de faire abstraction du trouble psychiatrique de manière à éviter de faire des patients des citoyens « à part ». Une posture assez mal comprise par les autres psychiatres que nous avons interrogés. Reste cependant un consensus: il est crucial de permettre aux personnes souffrant de troubles psychiatriques de s'informer correctement sur la vaccination et de leur faciliter l'accès à la vaccination, dès lors qu'elles ont pu formuler un consentement libre et éclairé.